

29

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 7 avril 2021

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	30 mars 2021	30 mars 2021
23	15	15+2		

**Délibération n° 07042021.023 : Contentieux LAPALU/Commune de Saint-Pierre-La-Noüe – Changement d’avocat**

L'an deux mille vingt et un, **le mercredi 7 avril** à vingt heures, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19 et afin de respecter les « gestes barrière », l'accueil du public se limitera à 20 personnes. Le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle municipale de la commune déléguée de Saint Germain de Marencennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents :
Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Colette PARONNAUD, Cédric ROUSSEAUX, Micheline SIMONNEAU, Denis DUBOURGNOUX, Claude RAVON, DUMONT Isabelle, Christophe PARION, Martine LLEU, Rémi GROLAUD, Sandrine GUIBERT, Marc-Antoine LAMBERT,
Membres absents non représentés :
Fanny GRIMAUD, Marina BERVOETS, Sébastien SANTOLINI, Jean-François MALTERRE, Patrick MORENNE, Véronique ZAMPARO.
Membres absents représentés :
Jean-Luc PROQUIN, Christèle ROBLIN.
Secrétaire de séance : Isabelle DUMONT.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'initialement, c'est un conflit de voisinage entre les époux MARCHAIS Jacques et Mme LAPALU Jocelyne à propos d'un gros caillou qui semblait gêner la circulation. Ce conflit date de 2012 et pour des raisons indépendantes de sa volonté la commune a été mise en cause.

Depuis, M. BRUNET, géomètre expert désigné par le Tribunal d'Instance de Rochefort a été désigné et a rendu plusieurs rapports en 2018 mettant en cause Mme LAPALU.

Après plusieurs renvois, un jugement en première instance a été rendu le 19/11/2020 et constate que le rocher n'empiète plus sur la voie publique mais condamne Mme LAPALU et la commune à régler les frais de justice.

Mme LAPALU fait appel de la décision et demande que le rocher soit remis à sa place et sollicite des époux MARCHAIS et de la commune la somme de 4 000.00 €.

Monsieur le Maire informe qu'en séance du 3 juin 2019, le conseil municipal a délibéré et a porté son choix sur Maître Michel TOURNOIS.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer afin de changer d'avocat pour le jugement en appel et propose le Cabinet EXÈME de Bordeaux.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres :**

- **Rend** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Choisit** le Cabinet EXÈME de Bordeaux, pour représenter la commune de Saint-Pierre-La-Noüe au tribunal en appel,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091-- 2021 <b>0407</b> -- <b>07042021023</b> ----- <b>DE</b>
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <b>09/04</b> / 2021

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Les signatures sont au registre.

SAINTE-PIERRE-LA-NOUE

Le 8 avril 2021.

Le Maire,

Walter GARCIA